

Petit-déjeuner débat à l'Assemblée Nationale

18 février 2014

Droits de l'homme à Tindouf, situation au Sahara marocain



L'[Observatoire d'Études Géopolitiques \(OEG\)](#) et l'Association de promotion des libertés fondamentales (APLF) ont organisé, le 18 février 2014, un petit déjeuner débat à la Questure de l'Assemblée Nationale, à Paris à l'occasion de la parution du livre « **La face cachée du conflit du Sahara** » par le professeur Abdelhamid el Ouali et plus généralement sur la question des droits de l'homme à Tindouf et des évolutions de la question du Sahara marocain.

Devant une assistance attentive de parlementaires, députés et sénateurs, d'assistants parlementaires, d'universitaires, de juristes, de responsables d'ONG des droits de l'homme et de journalistes, le **professeur Charles Saint-Prot**, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques, a introduit le débat en apportant des précisions sur les implications géopolitiques du conflit sur le Sahara marocain, qualifié de « reliquat de la guerre froide » et les problèmes de la sécurité dans la région sahélo-saharienne.

Le professeur **Abdelhamid el Ouali**, juriste spécialiste du droit international ayant travaillé au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), a présenté une communication sur des questions de la protection internationale des réfugiés au regard de la situation dans les camps de Tindouf.

Le professeur el Ouali, a déclaré « si un silence épais entoure les camps de Tindouf, c'est parce que les réfugiés qui s'y trouvent ont été, du fait de leur instrumentalisation, forcés de vivre dans une situation de non-droit qui les empêche de jouir de leurs droits en tant que réfugiés. Ces droits, on le sait, doivent être garantis par la protection internationale, qui est à la charge du pays d'accueil sous la supervision du HCR. Le HCR partage donc avec l'Algérie la responsabilité de cette situation. Si le HCR veut faire retrouver à la protection internationale la crédibilité qu'elle a perdue avec l'affaire du Sahara, il est nécessaire qu'il assume ses responsabilités comme il l'a fait ailleurs dans des situations bien plus difficiles. Il doit le faire en exigeant de l'Algérie l'application des règles en vigueur, celles qui requièrent, en particulier, l'établissement d'un contrôle direct par le même HCR sur les camps de Tindouf, la séparation des éléments non armés des éléments armés, l'exclusion de toute personne qui n'est pas éligible au statut de réfugié et son éloignement des camps, l'accès libre et sans entrave aux réfugiés, la liberté de ces derniers de se déplacer, et la possibilité de disposer de l'une ou l'autre des solutions durables. Néanmoins, si le HCR ne remplit pas son devoir vis-à-vis des réfugiés sahraouis, que ce soit de sa propre initiative ou parce qu'il en est empêché par l'Algérie, les Nations Unies doivent en tirer la conclusion qui s'impose en mettant en oeuvre la « Responsabilité de protéger ». En faisant cela, les Nations Unies permettraient aux réfugiés sahraouis de retrouver leur liberté et dignité. Elles élimineraient aussi un obstacle majeur qui se dresse contre une solution juste et durable du conflit du Sahara. »

Pour sa part le professeur **Christophe Boutin**, vice-président de l'Association pour la promotion des libertés fondamentales, a exposé que les récents soulèvements dans les camps de Tindouf étaient prévisibles. En effet, « le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, d'avril 2013, notait que le Polisario fait l'objet d'une contestation de plus en plus grande. Le rapport mentionnait la totale opacité qui règne sur la situation dans les camps, c'est une chape de plomb que fait peser le régime algérien. »

Le professeur Boutin a affirmé que « aujourd'hui, il y a des ONG importantes qui font savoir qu'elles s'inquiètent du blocage par l'Algérie qui empêche l'accès des observateurs dans les camps. Ces inquiétudes contraste avec l'attitude de certaines ONG partiales qui font de la propagande anti-marocaine et ferment les yeux sur la situation des populations sahraouies des camps en Algérie, je pense à la fondation Kennedy qui en l'espèce a un comportement partisan. Il faut reconnaître que tout le monde peut circuler librement au Sahara marocain parce que le Maroc n'a rien à

cachez ». Dans ces conditions, le professeur Boutin a affirmé que les tentatives d'élargissement du mandat de la Minurso aux droits de l'homme au Sahara marocain ne sont que de la poudre aux yeux pour dénaturer le mandat de la Minurso et camoufler les atteintes aux droits de l'homme commises du côté de Tindouf. Il a conclu « si l'on veut vraiment s'intéresser aux droits de l'homme c'est à Tindouf qu'il faut aller ».

Le professeur **Henri Védie** (HEC) a également présenté un rapport sur la mise en valeur du Sahara marocain par le Maroc, au profit des populations de la région. Le sénateur Christian Cambon, président du groupe parlementaire France-Maroc, et le sénateur François Grosdidier ont également pris la parole pour souligner la nécessité de rétablir la vérité sur la situation exacte des personnes dans les camps de Tindouf et d'y faire respecter les règles du droit humanitaire. Ils ont souligné que la question de l'extension du mandat de la Minurso dans les provinces du sud du Maroc est sans objet et n'est qu'un artifice de propagande contre le Maroc.



Le professeur El Ouali

Plus d'informations :

Notre site : www.etudes-geopolitiques.com

[Suivez nous sur Twitter](#)

[Retrouvez notre page Facebook](#)